

Les affaires sociales, sujet incontournable de la vie étudiante, animent l'UNECD depuis de nombreuses années et sont constituées de thèmes très variés dont vous avez très certainement déjà entendu parler : service sanitaire, démographie, bien-être des étudiants, aides sociales, coût des études, ...

Certains de ces sujets vont être abordés ci-dessous mais n'hésitez pas à nous poser des questions pour plus d'informations ! Bonne lecture à tous.

Le SERVICE SANITAIRE

Annnonce de campagne du Président de la République E. Macron, le service sanitaire sera en place pour la **rentrée universitaire 2018** ; l'arrêté le définissant ayant été publié.

« Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé » disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Le service sanitaire, c'est quoi ?

Le service sanitaire a de **nombreux objectifs** : l'interprofessionnalité, la sensibilisation des futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention et de la promotion de la santé, ou encore la réalisation d'actions de prévention.

Il prendra la forme d'**interventions de prévention primaire** (sur les thèmes de l'alimentation, l'activité physique, les addictions, l'activité et la vie sexuelle, ...), mais en aucun cas de dépistage ni de soins, dans des lieux tels que des établissements scolaires, des établissements d'enseignement supérieur, des structures médico-sociales, des lieux de privation de liberté et bien d'autres encore. Cela devra être prioritairement auprès de publics relevant de dispositifs d'éducation prioritaire et dans les territoires où l'amélioration de l'accès aux soins est une nécessité.



Quelle indemnité pour les déplacements ?

Etant donné que certains étudiants pourront avoir à s'éloigner de leur établissement pour réaliser l'action concrète de prévention, une indemnité forfaitaire est prévue à un montant de **130 euros bruts**.

Pour qui ?

Le service sanitaire est prévu pour être réalisé par les **étudiants en 4^{ème} année** pour l'odontologie. Toutefois, il pourra être réparti sur deux années consécutives si nécessaire et ainsi concerner les étudiants dès la 3^{ème} année. Il concernera également les formations de médecine, maïeutique, pharmacie, kinésithérapie et soins infirmiers, puis sera ensuite étendu à d'autres formations pour la rentrée universitaire 2019.

Quelle durée ?

Il sera d'une **durée équivalente à 6 semaines à temps plein**, sans nécessité de continuité entre celles-ci. La moitié de ce temps devra être consacrée à la réalisation de l'action.

Sous quelle forme ?

Le service sanitaire sera inclus dans la maquette de formation et devrait se substituer à des activités pédagogiques ou des stages existants. Il sera **obligatoire** et se fera en plusieurs étapes :

- 1/ Phase de formation théorique à la prévention ;
- 2/ Phase de travail personnel et de préparation de l'action ;
- 3/ Phase de réalisation de l'action puis d'évaluation.

Une fois l'ensemble du service sanitaire effectué par l'étudiant (acquisition de tous les crédits ECTS et validation de l'action concrète), il se verra délivrer une attestation.

Des comités de pilotage régionaux, présidés par le directeur général de l'ARS et par le recteur de la région académique, ont été constitués et ils incluent des étudiants dans leur composition. Il ne faut pas hésiter à les contacter pour toute question.

Contact :
Justine SEYROLLE - 1^{ère} VP en charge des affaires sociales et du réseau - social@unecd.com

La DÉMOGRAPHIE

41 611 chirurgiens-
dentistes

87,70 %
en libéral

65,66 CD
pour 100 000
habitants



47 ans et
6 mois
d'âge
moyen

45,10 %
de femmes

7,30 % de 65
ans et +

Source : <http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/cartographie/>

Idées reçues :

« Moins de 40% des primo-inscrits à l'Ordre sont diplômés à l'étranger... »

VRAI, 37,89% : c'est le nombre de primo-inscrits à l'Ordre en 2016 et diplômés hors de France. Ce nombre est en augmentation chaque année depuis la reconnaissance automatique des diplômes avec le processus de Bologne.

« Le nombre de dentistes espagnols venant exercer en France augmente... »

FAUX, mais le nombre de français diplômés en Espagne revenant exercer en France augmente quant à lui.

« Moins de 100 français diplômés en Roumanie sont venus exercer en France en 2016... »

VRAI, il y a 90 français diplômés en Roumanie qui se sont inscrits en 2016 à l'Ordre, et 218 français diplômés à l'étranger au total (tous pays d'obtention du diplôme confondus).

« Il y a trop peu de chirurgiens-dentistes en France... »

FAUX, la France est pile dans la moyenne des pays de l'UE en terme de dentiste en activité pour 100 000 habitants. En revanche, leur répartition territoriale est inégale.

Le CESP

Le **CESP (Contrat d'Engagement au Service Public)** est un contrat passé entre un étudiant en chirurgie dentaire et l'État (plus précisément le Centre National de Gestion - CNG).

L'objectif est d'inciter les étudiants, dès les premières années de leur cursus universitaire, à prendre l'engagement d'exercer, une fois leur diplôme acquis, dans une zone définie par l'ARS et considérée comme « sous-dotée » en chirurgiens-dentistes.

En contrepartie, l'étudiant perçoit une allocation de 1 200 € brut par mois durant la totalité du reste d'années d'études suivant sa sélection. Son engagement sera alors d'une période équivalente au nombre de mensualités perçues.

1 200 €/mois

Un engagement étudiant
pour une meilleure
répartition territoriale

Contact :
Justine SEYROLLE - 1ère VP en charge des affaires
sociales et du réseau - social@unecd.com

Le CONGRÈS HOPE

Les 24, 25 & 26 février 2017, la ville de Lyon a accueilli la première édition du **Congrès HOPE - Handicap, Ouverture d'esprit, Pluriprofessionnalité, Étudiant** - qui fut un franc succès.

Prochaine édition :

fin février/début mars 2019

sur 3 jours (du vendredi au dimanche)



Son objectif, dépasser les clivages disciplinaires, en regroupant différents acteurs du monde de la santé : *associations de patients, étudiants, professionnels de santé, institutions, etc...* autour de ces sujets et de mettre en place des situations d'échanges entre les différents protagonistes.

Ceux-ci, futurs professionnels, seront donc amenés à apprendre à mieux se connaître, à se faire confiance et in fine, espérons, à mieux travailler ensemble.

Au programme :

- différentes interventions (formations théoriques, tables rondes, débats, etc...);
- découverte des différentes filières gravitant autour du handicap, celles avec lesquelles vous serez amenés à travailler ;
- Mise en situation de handicap dans certaines conditions ;
- découverte du handicap à travers le prisme de la culture, autour de tableaux, de photos et de vidéos.



L'UNECD est fière de soutenir la prochaine édition du Congrès HOPE où nous espérons vous voir nombreux !

Site internet : <http://www.congres-hope.org>

Le QUESTIONNAIRE BIEN-ÊTRE

15 jours d'ouverture du questionnaire.

3146 réponses, merci à tous !

Un investissement exceptionnel des associations étudiantes !

Merci !

Des répondants issus des 16 facultés dentaires.

44,63% des étudiants entendus !

Et maintenant, au travail pour analyser les résultats ...

Stay tuned !


TOUTE UNE LIGNE D'OFFRES
Pour Vous

 Nous agissons toujours
dans votre intérêt.

3233 Service gratuit
+ prix appel

 ou 01 71 14 32 33 - etudiant.macsf.fr

 Rejoignez plus de 90 000 étudiants en santé sur : facebook.com/etudiantsensante

 Suivez-nous sur : twitter.com/EtudiantsSante et instagram.com/etudiantsensante


**RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE -
PROTECTION JURIDIQUE**
0€

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

 À partir de
16€ /mois⁽¹⁾

**ASSURANCE⁽²⁾
ET FINANCEMENT
AUTOMOBILE⁽³⁾**
**Des solutions
sur-mesure**

**ASSURANCE MULTIRISQUE
HABITATION**

 À partir de
5€ /mois⁽⁴⁾

PRÊT ÉTUDIANTS

 Jusqu'à
21 400€⁽⁵⁾

(1) Offre valable sur un contrat MACSF Générique Responsable jusqu'au 31/12/2017, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine de moins de 41 ans, pour un étudiant en chirurgie-dentaire de moins de 36 ans, et de moins de 31 ans pour les autres études. (2) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF assurances. (3) Avec Club Auto MACSF clubauto-macsf.com, 0805051006, service et appel gratuits, sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours concernant le financement. (4) Tarif 2017 pour 1 ou 2 pièces. (5) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. L'assurance emprunteur Décès, Incapacité, Invalidité est exigée par le prêteur. Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - SAM - Entreprises régies par le Code des assurances - MACSF financement - 343 973 822 RCS NANTERRE - SIREN n° 343 973 822 - Société de financement - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Sièges sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - MFPS : Mutuelle Française des Professions de Santé - N° immatriculation 315 281 097 - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.